

Évaluation ou notation ? Le Guide de l'évaluation... en français

La question insoluble et récurrente de l'évaluation ressurgit à l'occasion de la publication du [Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique](#) sur Eduscol¹ en cette rentrée 2021. Or le contenu et les intentions de ce guide interpellent fortement l'AFEF et les professeur-e-s qu'elle représente. Son préambule commun replace la réflexion dans le courant général d'une culture commune et d'un processus d'évaluation ; on pourrait avoir l'impression que l'objectif est de sortir de la note chiffrée ; et on attendrait que le processus ne réduise pas l'évaluation à une équivalence en note. Or très vite, après le rappel des étapes – évaluations diagnostique, formative et sommative – le processus est négligé au profit des « évaluations à visée certificative », transformées en notes et coefficientées. Le « projet d'évaluation de l'établissement », décidé en équipe enseignante, porte sur les moyennes trimestrielles et semestrielles, et non pas sur le processus formatif d'évaluation qui sous-tend les apprentissages. Les évaluations prennent le sens de contrôles, et le travail de l'équipe consiste à harmoniser le nombre des travaux, leur notation. Il aurait été plus transparent et cohérent que ce guide s'appelle le *Guide de la notation pour le contrôle de continu en cycle terminal du lycée général et technologique*. Car c'est bien l'harmonisation de la notation et non l'évaluation comme processus d'apprentissage que vise son préambule.

Pourtant, depuis longtemps cette question est l'objet de réflexions, voire de décisions politiques.

Déjà, en 1969, [la circulaire d'Edgar Faure](#)² annonçait : « Les travaux scolaires les plus formateurs sont ceux où la préoccupation de la note s'efface. » Puis elle concluait : « Dès maintenant, il est recommandé aux chefs d'établissement et aux enseignants, professeurs et instituteurs :

1. de substituer à la notion de composition traditionnelle celle d'exercices de contrôle divers, faits en classe, en un temps limité et présentant les caractères ci-dessus décrits;
2. de substituer à l'échelle de notation traditionnelle de 0 à 20 une échelle simplifiée d'appréciation globale du type ci-dessus défini, ou d'un type analogue ;
3. d'exclure en général les classements par rang, établis et annoncés par le maître. »

Hélas, ces recommandations ont fait long feu et été vite enterrées, au moins dans le secondaire.

Au lycée professionnel, les étapes de l'évaluation diagnostique, formative, puis certificative dans le cadre du contrôle continu sont appliquées depuis longtemps, les équipes travaillent ensemble et harmonisent leurs exigences pour décerner les diplômes en contrôle continu. Pourquoi ce travail n'est-il pas réinvesti en lycée général et technologique ?

Et en 2014, le CNESEO avait publié un [rapport de synthèse](#)³ sur l'évaluation des élèves par les enseignants, à partir d'une comparaison internationale. Il mettait en évidence la très faible place accordée à l'auto-évaluation des élèves et à la collaboration entre enseignants en France. Il pointait, en France, le besoin exprimé par les enseignants de formation en matière d'évaluation.

¹ <https://eduscol.education.fr/document/5470/download>

² http://cache.media.education.gouv.fr/file/Ressources/42/3/Evaluation_circulaire_Edgar-Faure_notation_356423.pdf

³ <http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2014/12/Comparaison-internationale-sur-l-évaluation-Cnesco.pdf>

À la lumière de ces données, le **Guide de l'évaluation** apparaît vite comme une mascarade, notamment en français. Il développe une discipline dont l'objectif est d'accumuler des connaissances figées plus que de faire réfléchir. Une première remarque : pourquoi un long développement sur la notation en français, alors qu'il ne fait pas partie du contrôle continu ? Et qu'il ne devrait logiquement pas faire partie de ces injonctions. Allons plus loin, le français est la seule discipline dont les « recommandations » s'étendent jusqu'à la classe de seconde, alors que le Guide est censé porter uniquement sur le cycle terminal. Et en 2^{nde}, les choses vont vite. Pas le temps de développer un processus d'apprentissage cohérent, dès le 2^{ème} trimestre les élèves doivent être soumis à des évaluations sommatives de type baccalauréat ; si la découverte des différents exercices doit être progressive, cette progressivité est bien courte puisque « Il importe donc de mettre en place des **exercices complets dès le deuxième trimestre de seconde** : les formats intermédiaires (rédaction d'un plan, d'une introduction, d'un paragraphe argumentatif) doivent être réservés au premier trimestre de seconde [...] Dès le **deuxième trimestre de seconde**, les différents **exercices des EAF** doivent nécessairement être mis en place : **contraction, essai, dissertation, commentaire, explication linéaire** ». Double insistance certainement nécessaire pour mettre au pas très vite les professeur-e-s de français récalcitrants. Et pour nier la progressivité du développement de l'élève. Ainsi ces exercices canoniques deviennent la règle, peu importe que les élèves en aient compris le sens ni l'utilité, ils sont enfermés dans le faire, la reproduction, au détriment de la réflexion et de la constitution d'une pensée autonome que sont censées leur apporter la lecture et l'écriture littéraire. La dimension politique de contrôle est évidente quand il n'est pas envisagé que les élèves soient impliqués dans des travaux collaboratifs ; une logique du chiffre réduit la note à des travaux formels et à des enjeux individuels. Et cette politique du contrôle ressort fortement de cette tendance actuelle à une abondance d'écriture d'évaluation au détriment de l'écriture de travail. Des équipes appellent à une résistance passive, contre cette culture du bachotage que sous-entend le Guide, à l'instar des [collègues de l'Académie d'Orléans](#)⁴.

En français, l'évaluation doit revenir à sa vraie place, une évaluation formative qui s'appuie sur une écriture de travail. L'évaluation sommative n'a de sens qu'à la fin du processus d'apprentissage. Ne pas distinguer évaluer et mesurer, c'est faire des exercices canoniques la finalité de l'enseignement en français, c'est faire revenir à la charge le technicisme et le psittacisme que la réforme du lycée prétendait supprimer. Les élèves de lycée sont déjà soumis à des programmes de français non seulement traditionalistes, mais aussi très contraints et lourds. Le contrôle et la notation à outrance vont les entraîner sur la pente d'une discipline formelle qui aura perdu ses finalités : apprendre à penser, développer son esprit critique par une compréhension fine du monde, des autres et de soi-même. C'est ce que devrait développer la lecture de la littérature, la pratique de l'écriture et la confrontation aux arts qui nourrissent une culture. Le carcan de la notation de contrôle, telle qu'elle est imposée dans le **Guide de l'évaluation**, empêche ces finalités.

Viviane Youx, octobre 2021

⁴ <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/10/04102021Article637689275461910167.aspx>